

Le président de la Commission de l'eau

À

Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire
Direction de l'interministérialité et du développement durable
Bureau des procédures environnementales et foncières
Place Michel Debré
49034 ANGERS Cedex 1

Le 2 mai 2019, à Nantes

Affaire suivie par : Julia DESPOIS
jdespois@syndicatloireaval.fr
Tél. : 09.72.50.67.49

Réf. : JD-2019-05-0101

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour consultation, le dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une sablière par la SAS La Florentaise.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 30 avril 2019 et a émis un **avis favorable à l'unanimité** (4 votants).

Les membres du bureau de la CLE souhaitent toutefois alerter les services de l'Etat sur la présence d'une zone humide attenante au site d'extraction. Bien que la SAS La Florentaise ait exclu la partie en zone humide du projet, les membres du bureau s'interrogent sur le risque d'assèchement de cette dernière pendant la phase d'extraction, ce qui conduirait à sa destruction.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire